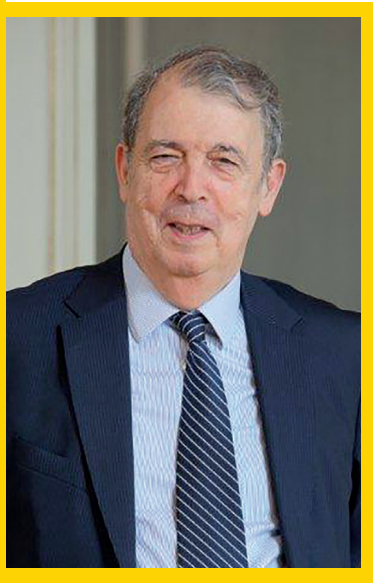




# GAIPARE

N 61 - JUILLET 2018

Bulletin de liaison de l'association Gaipare Assurance Vie



## FLUCTUAT NEC MERGITUR !

Quoi qu'on en dise, l'assurance vie, du moins telle que nous la pratiquons au Gaipare, a encore de beaux jours devant elle.

Connaissez-vous un autre placement financier qui permette de profiter à la fois d'une gestion sécurisée à moyen-long terme et de saisir les opportunités qu'offrent les marchés français, européens et internationaux d'actions ou l'immobilier et les grands travaux ?

Tels sont les contrats multi-supports de notre gamme, à l'exception du Livret que vous pouvez cependant aisément transformer en multi-support sans renoncer à l'antériorité fiscale. Grâce à ces contrats, vous pouvez placer votre argent aussi bien dans la sécurité du fonds en euros que dans des unités de compte, souvent plus risquées mais aussi plus rémunératrices, c'est à dire des OPCVM, Sicav ou FCP, investis dans les marchés financiers mondiaux dont l'objet est de vous permettre de profiter de la croissance économique des différents pays, développés et émergents.

Connaissez-vous un placement financier qui bénéficie de la garantie de son émetteur et dont les caractéristiques, la politique de placement, le choix des unités de compte, les frais sont traités dans des comités paritaires réunissant vos représentants et les dirigeants d'Allianz Vie ?

Tel est le rôle de vos administrateurs et de votre président, de défendre vos intérêts dans le cadre de ce partenariat avec l'assureur.

Enfin, connaissez-vous un produit financier qui offre autant de possibilités (le fameux « couteau suisse » de François Perrin

Pelletier, notre ancien président) et puisse servir à la fois de complément de retraite par la souscription d'une rente viagère ou par des rachats programmés et d'outil de transmission particulièrement flexible dans un cadre fiscal qui demeure très attractif ?

Oui, c'est l'assurance-vie qui, malgré les attaques qu'elle a subies depuis de nombreuses années et les accrocs fiscaux portés à ses conditions par quasiment tous les gouvernements, demeure le placement préféré des français indispensable à une gestion rationnelle de son épargne.

Soyez certains que nous continuerons à nous battre pour préserver vos avantages, avec la FAIDER et Better Finance, les deux associations de défense des épargnants auxquelles nous participons activement.

Je vous souhaite de très bonnes vacances.

Le Président,  
Jean BERTHON

## Sommaire

• Editorial	page 1
• Assemblée Générale du 25 avril 2018	page 2-3
• Actualités et rendez-vous	page 4

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 AVRIL 2018

L'Assemblée Générale de l'Association s'est tenue le 25 avril dernier à la Maison de la Chimie. Ce rendez-vous traditionnel fut l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée et d'évoquer les perspectives pour 2018.

Le Président Jean BERTHON remercie les adhérents de leur présence et présente les responsables d'ALLIANZ et de GAIPARE qui l'entourent à la tribune : pour l'Association, le Trésorier Alain BURQ, et pour ALLIANZ, Madame Françoise HECKMAN, Directeur Juridique Assurance de Personnes d'Allianz Vie et Monsieur Sébastien LECORRS, Responsable ALM d'Allianz France.

Le Président commente les principaux points du rapport moral et financier de l'Association :

- Une nouvelle fois le fonds en euros GAIPARE, avec un rendement de 2,65 % en 2017, s'est placé parmi les meilleurs.

- La collecte brute a connu, avec 172 millions d'euros, une hausse de 18 %, ce qui témoigne de la qualité de l'offre GAIPARE et de la confiance générée par celle-ci.

Le Président passe la parole à Sébastien LECORRS pour décrire l'environnement économique 2017 et les perspectives pour 2018.

« Avec la survenance d'évènements tels que le Brexit et l'élection de Donald Trump, l'année 2016 a démontré que rien n'est jamais joué à l'avance.

Après avoir atteint des plus bas historiques l'été dernier, les taux des emprunts souverains ont remonté en raison des tensions sur les taux longs américains dues à des anticipations d'inflation plus élevées découlant de la politique de relance américaine voulue par Donald Trump.

Dans ce contexte, les marchés actions américains ont très bien performés suivis, dans une moindre mesure, par les marchés européens.

En 2017, l'économie européenne montre des signes d'amélioration avec des statistiques bien orientées. Les perspectives de croissance sont meilleures. Les taux devraient progressivement augmenter.

La croissance américaine, en dépit d'un ralentissement au premier trimestre, devrait rester solide avec un marché du travail proche du plein emploi et une confiance du consommateur qui n'a jamais été aussi élevée depuis des années.

Les indicateurs de croissance suggèrent que les pays émergents progressent à un rythme le plus rapide depuis 3 ans : sur un an, le PIB agrégé des pays émergents a augmenté de 4%. Cette hausse provient principalement de la Chine. Toutefois, les niveaux élevés des dettes et l'incertitude politique peuvent faire dérailler cette croissance et les économies émergentes sont plus sensibles aujourd'hui

aux chocs externes.

Dans cet environnement, le portefeuille GAIPARE confirme sa robustesse. En effet, les revenus récurrents sont quasiment stables et le matelas de plus-values latentes distribuables aux adhérents reste conséquent (+12.1% sur la poche actions à fin 2016). Le portefeuille bénéficie de plusieurs niveaux de protection en cas de forte hausse soudaine des taux (plus-values latentes obligataires élevées, réserve de capitalisation, couverture par des dérivés). Par ailleurs, les investissements continuent de se diversifier en dehors de l'Europe, notamment aux Etats-Unis afin d'assurer la pérennité de la rentabilité du portefeuille. »

Puis les résultats de la politique de gestion du fonds en euros sont passés en revue.

En terme de gestion financière, l'année 2017 a marqué un tournant dans un contexte de fin de baisse des taux qui s'était amorcée quelques années plus tôt, avec un taux d'emprunt d'Etat français à 10 ans qui remonte légèrement de 10 points de base pour s'établir à 0,79% fin décembre. L'élection d'Emmanuel Macron, les législatives qui ont suivi et une reprise économique finalement plus forte qu'attendue ont rassuré les investisseurs et offrent de nouvelles perspectives de réformes aidant à une bonne performance relative de la dette française. L'écart de taux entre la France et l'Allemagne s'est resserré de 12 points de base pour finir l'année à 36 points de base. L'appétit pour les actifs risqués et les solides fondamentaux ont fait que les titres de dette d'entreprise sont restés très recherchés et ont bien performé.

Sur la partie taux, le poids de la dette d'entreprise a été renforcé au cours de l'année avec un taux moyen à l'achat de 1.47% pour une durée de l'ordre de 9 ans. Pour répondre à l'objectif de sécurité, ces achats ont été effectués sans dégrader la notation moyenne du portefeuille qui s'élève à simple A, soit une bonne qualité de crédit.

Sur les agences souveraines ou locales le gestionnaire a effectué des arbitrages en vue de profiter de taux à long terme plus élevés. Ainsi le taux de rendement à l'achat sur ces lignes est-il passé de 0.87% à 1.51% avec un accroissement de la durée de 10.3 à 15 années.

Enfin, sur la dette sécurisée, des positions courtes ont aussi été cédées et réinvesties à des taux plus élevés. Le taux des achats a été de 1.55% contre un taux à l'achat vendu de 1.07%.

Sur la poche actions, la forte performance des marchés émergents en 2017 a permis des prises de bénéfices au cours de l'année afin de réaliser des plus-values qui ont permis

de doter la Provision pour Participation aux Excédents. La diversification du portefeuille a été renforcée sur la poche Asie Pacifique afin de bénéficier de la dynamique favorable au Japon. Le taux de dividende moyen perçu sur l'année a été de 2,9%.

Au total les obligations représentaient 91,8%, les actions 6,6% et l'immobilier 1,6% du portefeuille du canton à fin 2017, les plus-values latentes s'élevant à 15,9%.

Tout cela a permis de réaliser les résultats annoncés en janvier 2018. Pour tous les contrats GAIPARE, le taux de rendement net du fonds en euros (avant prélèvements sociaux) a été de 2,65% (contre 2,90% en 2016), performance au-dessus de la moyenne du marché qui est de 1,5%.

Sur une période de 5 ans, le rendement cumulé est de 16,57%, ce qui place le fonds en euros GAIPARE parmi les meilleurs de sa catégorie.

Ce très bon résultat s'accompagne d'une dotation supplémentaire de 12 millions d'euros à la PPE (Provision pour Participation aux Excédents) qui s'élève début 2018 à 32 millions d'euros.

Ensuite Jean BERTHON expose l'ensemble des évolutions de l'offre GAIPARE intervenues en 2017.

Les contrats multisupports GAIPARE proposent aujourd'hui une offre de 91 supports. On relève qu'au 31 décembre 2017, 359 millions d'euros sont investis sur des supports exprimés en unités de compte (soit une hausse de 21% par rapport à fin 2016).

En mars 2017, neuf nouveaux fonds ont été ajoutés. Au 20 mars 2018, treize supports ont été supprimés et onze nouveaux fonds ont été ajoutés.

Plusieurs évolutions contractuelles sont entrées en vigueur au 20 mars 2018. Les adhérents ont reçu par courrier le détail de celles-ci qui portent principalement sur :

- La modification du paragraphe introductif de l'article « les supports exprimés en unités de compte » relatif aux supports exprimés en unités de compte dont les modalités spécifiques nécessitent une information complémentaire préalablement à l'investissement sur le support. Ce paragraphe avait déjà fait l'objet d'une modification l'année dernière. Les modifications apportées cette année rendent l'article en question plus lisible.

- La mise à jour de la clause « Informatique et Libertés ». Cette mise à jour a pour objet de respecter les exigences réglementaires 2018.

- La modification du paragraphe relatif à la fiscalité des rachats de l'article « Les modalités de règlement ». Suite à l'évolution de la réglementation fiscale, les références au prélèvement forfaitaire libératoire ont été supprimées.

- La mise à jour de l'article relatif à « l'information générale sur la fiscalité ». Le paragraphe « Impôt sur la fortune » a été supprimé.

Il a été proposé à l'Assemblée de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'accepter certains avenants aux contrats existants portant sur des modifications non essentielles. Cela permettant de réaliser les adaptations mineures sans devoir attendre la réunion de l'Assemblée.

### **Ce fut l'objet de la résolution n°3 qui a été adoptée à la majorité.**

Ont ensuite été proposées à l'Assemblée des modifications nécessitant son accord formel car touchant à des caractéristiques essentielles du contrat :

#### **• Clause de participation aux bénéficiaires.**

En 2012, pour le Livret GAIPARE et le contrat GAIPARE II la clause de participation aux bénéficiaires avait été modifiée. Il s'est agi, par cette modification de revenir à la situation initiale en la complétant et cela de manière plus favorable à l'adhérent, à savoir la distribution de 100% du solde créditeur du compte de résultats techniques et financiers de l'exercice écoulé.

Ainsi, pour le Livret GAIPARE et le contrat GAIPARE II, il a été proposé de remplacer la clause actuelle par la clause suivante :

#### **> Participation aux bénéficiaires**

La participation aux bénéficiaires est déterminée en fonction des résultats techniques et financiers de l'exercice. Elle est arrêtée par le conseil d'administration d'Allianz Vie en accord avec l'Association. Allianz Vie distribue 100% du solde créditeur du compte de résultats techniques et financiers de l'exercice. La participation aux bénéficiaires, après déduction des intérêts crédités aux provisions mathématiques, au cours de l'exercice, est affectée :

- au Livret d'Épargne et de Retraite à Versements Libres GAIPARE / au produit GAIPARE II avec une date de valeur fixée au 31 décembre.

- et à la constitution, sur décision d'Allianz Vie, en concertation avec l'Association, d'une Provision pour Participation aux Bénéficiaires (PPB). Les sommes portées à cette dernière pourront être affectées au Livret d'Épargne et de Retraite à Versements Libres GAIPARE / au produit GAIPARE II au cours des exercices suivants, dans le respect des contraintes légales et réglementaires et conformément aux accords entre l'Association et Allianz Vie.

#### **Attribution individuelle de la participation aux bénéficiaires**

Le 31 décembre de chaque exercice, le capital constitué par l'adhérent est définitivement revalorisé, prorata temporis, au taux de participation aux bénéficiaires affecté au Livret d'Épargne et de Retraite à Versements Libres GAIPARE / au produit GAIPARE II dans les conditions décrites ci-dessus.

Cette revalorisation est effectuée sous réserve de la présence d'un capital constitué par l'adhérent sur le Fonds GAIPARE à cette date »

### **Ce fut l'objet de la résolution n°4 qui a été adoptée à la majorité.**

#### **• Avances sur le Livret GAIPARE**

Les dispositions relatives aux modalités d'octroi, de la durée et du calcul des intérêts de l'avance ainsi qu'au fonctionnement de l'adhésion en présence d'avance, présentes dans la Convention collective, devaient faire l'objet d'une modification et d'une mise en conformité avec les bonnes pratiques et avec le règlement général des avances remis lors d'une demande d'avance.

Ainsi, pour le Livret GAIPARE il a été proposé de remplacer la clause actuelle par la clause suivante contenu dans l'article 4.5.1 :

#### **> Avances**

En cas de besoin exceptionnel de liquidités, vous pouvez bénéficier d'une avance. Chaque demande d'avance est soumise au consentement exprès de l'assureur. En effet, Allianz Vie reste libre d'accepter ou de refuser une demande d'avance qui lui est présentée. Elle doit impérativement faire l'objet d'une demande écrite. Vous devrez remplir le formulaire « demande d'avance » que vous pourrez obtenir auprès de votre conseiller ou de votre Centre de Service Clients.

L'avance que vous demandez **doit être inférieure à 80% du capital constitué de votre adhésion** et à un maximum fixé par Allianz Vie et précisé dans le règlement général des avances.

L'avance est consentie pour une **durée qui ne peut excéder 3 années, tacitement renouvelable deux fois au maximum sans pouvoir excéder 3 années chacune, et doit être remboursée au plus tard à la date de terme de l'avance consentie.**

Si votre adhésion prend fin avant que l'avance ne soit remboursée, les sommes restant dues au titre de l'avance sont déduites des capitaux dus par Allianz Vie.

Toute somme inscrite au compte d'avance porte intérêts. Le taux d'intérêt de l'avance est fixé par Allianz Vie dans les conditions prévues dans le règlement général des avances en vigueur au moment de la demande d'avance. Le taux d'intérêt de l'avance vous est communiqué pour l'année civile lors de l'octroi de l'avance et à l'occasion de l'information périodique annuelle.

Les informations relatives aux modalités de l'avance et du fonctionnement de l'adhésion en présence d'avance sont précisées dans le règlement général des avances. Ces modalités sont susceptibles d'être modifiées en fonction des évolutions législatives et réglementaires ainsi que par Allianz Vie.

Le règlement général des avances en vigueur vous sera remis lors de chaque demande d'avance. »

### **Ce fut l'objet de la résolution n°5 qui a été adoptée à la majorité.**

Alain BURQ présente ensuite les comptes de l'Association. Ceux-ci font apparaître un résultat net de 77 885 euros après impôts qui sera affecté au report à nouveau

Les charges sont en baisse en raison principalement de la suppression de la campagne promotionnelle réalisée par internet traditionnellement en fin d'année et qui ne démontrait pas une réelle efficacité.

Le budget 2018 s'inscrit dans la continuité en termes de recettes ce qui permettra de financer la promotion de la marque et le rétablissement des réunions régionales pour aller à la rencontre des adhérents.

Jean BERTHON ouvre ensuite la discussion avec les adhérents présents et répond aux questions posées.

Les résolutions sont ensuite soumises au vote et toutes approuvées.

## **RÉUNIONS RÉGIONALES 2018 .... ET 2019 !**

Ainsi que nous vous l'avions annoncé dans le précédent Bulletin d'information GAIPARE, les réunions régionales ont repris cette année.

Elles ont eu lieu à Strasbourg, Lyon et Nice en mai et juin et ont rencontré un franc succès.

C'est donc sans hésiter que nous renouvellerons ces rencontres en 2019. Les lieux et dates de ces prochaines manifestations vous seront communiqués dans le prochain bulletin et sur le site internet de l'Association.

## SCI ALLIANZ INVEST PIERRE

Allianz Invest Pierre est une Société Civile Immobilière à capital variable, dont la gestion a été confiée à Immovalor Gestion. Sa stratégie est d'investir l'intégralité de son actif dans des immeubles et des instruments financiers dont le sous-jacent est lié au secteur de l'immobilier. Elle est également composée d'une poche de liquidité.

Créée en 1983, Immovalor Gestion est une société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, qui gère des SCPI pour le compte de 27 000 associés.

C'est une filiale à 100% du Groupe Allianz. Elle gère actuellement 4,7 milliards d'euros actifs (valeur estimée au 31/12/2017) représentant 1756 appartements résidentiels et 700 000 m<sup>2</sup> d'immobilier d'entreprise.

Allianz Invest Pierre distribue annuellement un minimum de 80% des revenus distribuables. Cette distribution fait l'objet d'un réinvestissement total sous forme de parts supplémentaires.

La durée de placement recommandée d'Allianz Invest Pierre est de 8 ans minimum.

La SCI Allianz Invest Pierre est uniquement accessible au sein des contrats d'assurance-vie du groupe Allianz en support d'unité de compte et notamment sans limite de montant via la gamme multisupports GAIPARE.

L'assureur ne garantit pas la valeur des unités de compte, celle-ci pouvant être soumise à des fluctuations à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers.

Les principaux risques auxquelles s'exposent les investisseurs sont les suivants.

- Risque de perte en capital : le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Le marché de l'immobilier est lié à l'offre et à la demande de biens immobiliers et a connu historiquement des phases de croissance et de baisse. Ces variations du marché immobilier peuvent avoir un impact défavorable sur la valorisation des actifs immobiliers détenus directement ou indirectement par la SCI.

- Risque lié aux revenus de la SCI : les revenus proviennent essentiellement des loyers et ne sont pas garantis.

La SCI est exposée au risque lié à l'effet de levier : une baisse éventuelle de la valorisation des actifs immobiliers produit un effet amplificateur sur la valeur liquidative de la SCI.

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre Conseiller pour obtenir des informations complémentaires sur cette opportunité !

## RÉCOMPENSES 2018

Cette année encore, la Presse économique et financière a largement récompensé les contrats GAIPARE :

LE REVENU nous a attribué deux Trophées d'Or, le premier dans la catégorie de la meilleure performance sur 20 ans, le second dans la catégorie du meilleur contrat d'assurance vie des associations.

Le contrat SELECTISSIMO s'est également vu décerner le Label d'Excellence des Dossiers de l'Épargne ainsi qu'une mention Très Bien au Grand Prix de l'Assurance vie de MIEUX VIVRE VOTRE ARGENT en se plaçant 6<sup>ème</sup> sur près de 150 contrats classés.

Enfin LE PARTICULIER a cette année attribué une Victoire d'Or dans la catégorie Contrats multisupports pour initiés à Gaipare Selectissimo.

## ALERTE VOYAGE GAIPARE

Il est encore temps pour vous de profiter du traditionnel voyage d'automne. Au programme : L'Andalousie, Cadix et les villages blancs de Arcos et Jerez de la Frontera. Ce circuit, riche de surprises vous permettra de participer à l'entraînement de l'École d'Équitation, à une traditionnelle soirée flamenco dans l'un des tablaos réputés, ou encore de partir à la découverte d'une Finca (élevage de taureaux) en 4x4 et en bateau au parc de Donana, vaste zone humide où cohabitent 150 espèces d'oiseaux aquatiques.

Ne laissez pas passer cette chance de découvrir l'Andalousie et ses trésors !

## A NOTER

### • Accueil des adhérents

Nos bureaux sont ouverts :

du lundi au vendredi  
de 9h30 à 12h30  
et de 14h à 17h.

Fermeture le mercredi

Pour nous contacter :

Tél. 01 56 68 97 80  
info@gaipare.com

### • Gaipare sur internet

A votre service, un site complet et convivial. Cliquez sur :

[www.gaipare.com](http://www.gaipare.com)

Et pour consulter directement vos contrats, rendez-vous dans « l'Espace Adhérents » ou cliquez directement dans les encarts « Consultez vos contrats GAIPARE ».

### • Contacts Gaipare

D'une manière générale, et en priorité, adressez-vous à votre Conseiller qui est soit un Correspondant ou un Courtier, soit un Agent Général.

## Coordonnées du Centre de Service Clients des contrats GAIPARE

que vous soyez en relation avec un Courtier, un Correspondant ou un Agent, adressez tous vos courriers à :

ALLIANZ VIE

TSA 81003  
67018 STRASBOURG Cedex  
Tél : 0978.978.009  
Fax : 01.30.68.74.63



Le Revenu



GAIPARE SELECTISSIMO  
GAIPARE

